

ABONNEMENT.
 SAUMUR :
 Un an 36 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 9
 Postes :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 9
 On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez BONGRELL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A EWIG,
 Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames 30
 Faits divers 75
 RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.
 On s'abonne :
 A PARIS,
 Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
 19 Novembre 1880.

SÉNAT.

Séance d'hier jeudi. — M. Fresneau interpelle le ministre de l'instruction publique sur la loi de 1850, qui a été, dit-il, ouvertement violée. Les conseils académiques, appelés par le ministre à statuer sur la réouverture des établissements libres, ont été saisis de faits dont ils n'avaient pas le droit de prendre connaissance.
 Le ministre est le protecteur et non le désorganisateur de l'enseignement libre. M. Fresneau rappelle que jadis la proposition Bourjat tendait à exclure de l'enseignement les religieux ne réunissant que 148 voix dans une Chambre composée de 750 membres.
 Quand il n'y a plus de lois sur quelques uns, il n'y en a plus pour personne. M. J. Ferry a parlé de conspirations ourdies par les royalistes contre la République. Les seuls et véritables conspirateurs sont ceux qui, par leur arbitraire et leur despotisme, éloignent de la République non-seulement les conservateurs hésitants, mais encore les libéraux convaincus.
 M. J. Ferry déclare qu'en vertu de la séparation des pouvoirs, l'interpellation de M. Fresneau porte sur des faits qui ne sont pas de la compétence du Sénat. La seule juridiction devant laquelle on puisse faire appel des décisions des conseils académiques est le conseil supérieur de l'instruction publique.
 M. Bocher répond que depuis la nouvelle composition du conseil supérieur on est autorisé à n'avoir pas grande confiance dans son impartialité. Les paroles prononcées par M. Ferry lors de la discussion du conseil supérieur donnent raison aux craintes des conservateurs. L'incident est clos ; on passe à l'ordre du jour.

LE SUCCÈS DU GOUVERNEMENT.

Nous avons donné le résultat du scrutin

sénatorial pour le vote de confiance accordé au gouvernement.

Quelques observations méritent d'être faites sur la manière dont les voix se sont partagées.
 L'ordre du jour pur et simple a été voté par 443 voix contre 137. Le gouvernement a donc obtenu une majorité de six voix.
 Mais quelle est cette majorité de six voix ? Il faut en retrancher les trois voix de MM. Barthélemy Saint-Hilaire, Cazot et Magnin, qui, en leur qualité de ministres, ont voté sans pudeur pour le cabinet. Si nous retranchons encore les voix des fonctionnaires publics, comme MM. Bertauld, Billot, Chalmel-Lacour, Dauphin, Albert et Paul Grévy et Ronjat, la majorité du cabinet devient une véritable minorité.
 Ajoutons que M. Eymard-Duvernoy, qui avait déposé un ordre du jour de blâme, n'a pas pris part au vote, c'est donc une voix de plus contre le ministère ; enfin, nous ne saurions nous expliquer le vote de M. de Freycinet, qui, après son discours et sa sortie du cabinet, a cependant donné sa voix à M. Ferry.
 Quoi qu'il en soit, le gouvernement est contenté d'un ordre du jour pur et simple. « C'est modeste ! » s'est écrié l'honorable M. Paris. Oui, c'est modeste, c'est même piteux de voir un ministre qui n'ose pas demander un ordre du jour de confiance, et vient, d'un ton pleurant et suppliant, mendier au Sénat un pareil vote. Et cet échec moral est d'autant plus grave que ce vote, si humblement souhaité, n'a été obtenu qu'avec une majorité de six voix.
 Voilà, nous le répétons, un succès bien contestable, et si nous ajoutons que les ordres du jour de blâme étaient présentés, non par des membres de la droite, mais par des républicains convaincus, nous pouvons dire que la séance a été une véritable déroute pour le ministère de MM. J. Ferry et consort.
 Le président du conseil était convaincu de sa défaite, il n'avait même plus la force de se défendre ; il est vrai que, la veille, le discours du ministre avait été si pauvre, si

dépourvu d'arguments, si mal accueilli par le Sénat, qu'il ne devait pas être tenté de renouveler une semblable tentative. Nous avons dit que M. Ferry avait refusé de répondre à l'interpellation de l'honorable M. Buffet ; aucun orateur de la gauche n'est venu au secours du cabinet en détresse, et nous avons eu ce spectacle curieux dans les annales parlementaires : la discussion d'une interpellation à laquelle personne n'a répondu.
 Nous ne pouvons compter, en effet, comme une réponse le petit discours prononcé par M. le général Billot, dit le duc de Frigolet. Rarement un orateur a obtenu un plus accablant succès, et c'est au milieu des applaudissements ironiques de la droite que le glorieux vainqueur des Prémontés est descendu de la tribune.

Chronique générale.

Le mouvement administratif enfin paru ; il remplit onze colonnes de l'Officiel. Il ne chôme guère, l'Officiel, depuis que nous sommes en République ! Ce mouvement porte sur dix-neuf préfectures et comprend neuf permutations ; huit sous-préfets et un secrétaire général sont nommés préfets ; trois préfets sont révoqués ; un est appelé à d'autres fonctions ; deux sont mis en disponibilité sur leur demande ; un est mis en disponibilité purement et simplement ; un est démissionnaire ; enfin, un devient trésorier-payeur général.

LA LOI SUR LA MAGISTRATURE.

La clôture de la discussion générale de la loi sur la magistrature a été votée par la Chambre, ainsi que l'urgence des débats qui ont été complets et des plus intéressants.
 Dès le début de la discussion, on a pu voir le but poursuivi par les auteurs d'un projet destiné à favoriser l'asservissement de la magistrature par la suspension de l'immovibilité judiciaire.

Plusieurs orateurs de la gauche ont constaté que ce prétendu projet de réforme n'était qu'un simple expédient politique destiné à servir des passions inavouables. Ce témoignage, à coup sûr très-impartial, nous dispense de toute appréciation.
 Nous ne pouvons mieux faire que nous en rapporter au jugement et que ratifier la condamnation formulée par des républicains.

Nous lisons dans l'Union :

« On nous annonce que M. de Martimprey, capitaine d'état-major, fils du général de Martimprey, vient d'être mis en disponibilité par retrait d'emploi.
 » Le capitaine de Martimprey est coupable d'avoir porté secours à un Dominicain insulté par des voyous, rue du Faubourg-Saint-Honoré, et de l'avoir aidé à se dégauger !
 » Il paraît qu'aux yeux du général Farre, prêter secours à un moine insulté et poursuivi constitue un délit grave. On n'avait pas encore vu un ministre de la guerre frapper un officier pour un acte qui, sous tout autre régime, aurait mérité des félicitations. Si un jour le général Farre était houspillé dans la rue par quelques drôles, il faudrait donc le laisser entre leurs mains ?
 » Nous retenons cette théorie pour l'appliquer à l'occasion. Si jamais nous voyons le général Farre barbotter dans le ruisseau, ou même dans la Seine (ce qui peut arriver), il est entendu que ce serait un délit de le tirer de la boue ou de l'eau ! »

La Luce annonce que la République de Saint-Domingue a offert asile et protection aux religieux expulsés de France.
 La façon dont les républicains français comprennent la liberté n'est pas admise en tous pays.

Quand on chasse les moines de leurs couvents et que l'on met le Saint-Sacrement

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE CHATEAU DE MONDABLE

(Suite.)

— Embrassez-moi donc, mon enfant, reprit la vieille dame ; je n'ai point oublié que votre mère a été ma meilleure amie. Comme vous lui ressemblez ! Ce sont ses yeux, sa voix ; soyez la bienvenue. Ah ! l'on a souvent parlé de vous ici.
 Elle la conduisit auprès de sa fille, enfant pâle et malade qui était étendue sur un lit de repos. Atteinte d'une de ces maladies inexplicables que la science désespérait de guérir, elle présentait sur ses traits l'expression de la souffrance, non de la tristesse ; sa physionomie respirait une sérénité charmante.
 Léonie éprouvait une douce émotion dans cet intérieur où tout indiquait l'inaltérable intimité des cœurs associés dans les joies comme dans les chagrins et cherchant en eux-mêmes le bonheur de la vie.
 Les objets qui nous entourent présentent en quelque sorte le reflet de nos goûts et de nos idées. L'ameublement était simple, mais d'un goût irréprochable. Tous les détails présentaient un ensemble harmonieux et reposaient agréablement le regard.

Léonie était sous le charme de l'affectueux accueil qu'elle recevait dans cette maison. M^{me} Parthenay prodiguait tous les trésors d'un esprit délicat et très-cultivé. Chez elle, une bonté exquise s'alliait à la pénétration et à la finesse. Elle déplorait l'aveuglement de M. d'Aravay, mais ne prononça pas un mot dont pût s'alarmer le respect de la jeune fille pour son père. S'il avait pris une attitude que ses amis déploraient, s'il se laissait guider par un homme indigne de sa confiance, elle l'attribuait à la crédulité d'un cœur honnête, incapable d'une action mauvaise, ne la soupçonnant pas chez les autres, et aux passions politiques qui ont semé la division partout et troublé les meilleures relations.
 — On a, ajouta-t-elle, répandu le bruit que vous deviez épouser M. de Sainte-Apoline, mais nous n'y avons jamais ajouté foi ; nous connaissons trop bien votre cœur et la rectitude de votre jugement. Cet homme est dangereux, parce qu'il a des auxiliaires que la crainte ou l'intérêt lui attachent. Ah ! si les honnêtes gens mettaient à se soutenir la même énergie que déploient la ligue des méchants unis dans le mal ! Mais la faiblesse des premiers encourage l'audace des seconds.
 » Mon Constant s'est promis de le démasquer : il réussira, croyez-en mes pressentiments. Lorsque son père mourut assassiné, il se jura de retrouver les coupables ; qui sait s'il n'existe pas un lien entre eux et ceux qui ont failli l'assassiner ?

La conversation se continua quelque temps ; Léonie se sentait encouragée et reprenait espoir ; le dévouement si simple, si complet dont elle se voyait l'objet était un baume pour ses blessures, et elle entrevoyait l'avenir sous de plus riantes couleurs.
 La soirée était avancée quand elle rentra à Mondable. Son père était sombre et soucieux ; il lui adressa à peine quelques paroles. Le lendemain, Léonie éprouva une amère déception. Il y avait devant le château une magnifique avenue de vieux chênes qui formait le plus bel ornement de la propriété ; plusieurs générations de la famille s'étaient proménées sous leur ombrage, et la jeune fille aimait à aller au soleil respirer les fortifiantes senteurs de la nature.
 Un grand nombre d'ouvriers étaient occupés à les abattre ; plusieurs de ces arbres séculaires étaient déjà tombés sous la cognée ; d'autres, à moitié déracinés, oscillaient sous l'impulsion des cordes qu'on avait attachées à leurs cimes. Léonie, à cette vue, éprouva un serrement de cœur, comme si elle était atteinte dans des personnes aimées.
 Elle alla trouver son père, qui l'accueillit avec embarras. Il lui expliqua qu'on lui avait réclamé le paiement d'une dette pressante, et, pour y faire face, il avait été obligé de vendre les bois de l'avenue.
 Elle ne douta pas que le coup ne vint de M. de

Sainte-Apoline, qui avait trouvé le moyen de se venger. Pourvu que sa vengeance s'arrêtât là !
 Elle trouva son père si confus, si désolé, qu'elle dissimula en partie ses regrets, se borna à lui conseiller la prudence sans lui faire part de ses terreurs.
 Celles-ci n'étaient que trop fondées ; en pressant M. d'Aravay de questions dans ces causeries intimes, où elle se plaisait à épancher sa tendresse, elle apprit de lui qu'il s'était mis à la disposition de M. de Sainte-Apoline, qu'il lui avait donné un blanc-seing pour entreprendre toutes les spéculations dans lesquelles il s'était engagé de concert avec lui, et que tous ses biens servaient de gage à l'ami qui lui avait promis les trésors du Pactole.
 — Ah ! mon Dieu ! dit Léonie, nous sommes à sa discrétion ! Il vous dépoillera.
 Le baron voulut combattre ces craintes, et, tout en laissant voir qu'il n'était pas complètement rassuré, lui répondit qu'elle le jugeait trop défavorablement, et que celui qu'il avait traité en ami ne se rendrait jamais coupable d'une pareille infamie.
 Pour ne pas le tourmenter, elle affecta de croire à ces assurances, mais elle n'en était pas moins convaincue que le misérable userait sans scrupule de toutes les armes qu'il avait entre les mains.
 Et le docteur Parthenay ne donnait pas signe de vie !
 (A suivre.)

Louis COLLAS.

sous les scellés, on peut prédire, sans crainte de se tromper, que le culte de la déesse Raison approche. En effet, le voici qui commence à poindre.

Le *Figaro* annonce qu'on peut voir, exposée à tous les murs des seizième et dix-septième arrondissements, une affiche tricolore annonçant un concert « en l'honneur de la FÊTE DE LA MUSIQUE, improprement nommée SAINTE-CÉCILE. »

Le terrain est on ne peut mieux préparé. Les drôlesses ne manqueront pas pour remplir le rôle de la diva.

Les amis du général de Cissey annoncent que son procès donnera lieu à des révélations graves où les noms de M. Gambetta et du général Farre seront surtout mis dans une certaine lumière.

Le *Petit Parisien* a reçu par ministère d'huissier notification d'une lettre adressée par le général Chanzy, ambassadeur à Saint-Petersbourg, au général de Cissey. Dans cette lettre, l'ambassadeur déclare que, sur renseignement du général Trépot, jamais M^{me} la baronne de Kaulla n'a été ni signalée ni recherchée comme espionne.

La première chambre du tribunal civil de la Seine a rendu son jugement dans la demande d'autorisation à ester en justice formée par M^{me} de Kaulla (Jung). Le jugement l'autorise à poursuivre l'*Intransigeant*, la *Justice*, le *Mot d'Ordre*, le *Petit Journal*, le *Petit-Parisien*, mais pas le *Gaulois*; cependant elle est autorisée à poursuivre M. de Wœstine, rédacteur de ce journal.

Elle avait demandé aussi à faire un procès à la *Gazette des Tribunaux* pour compte rendu infidèle, mais cette autorisation lui a été refusée. Elle n'a pas eu l'autorisation de poursuivre son mari.

Avant-hier, à midi, a eu lieu à l'église Saint-Roch le mariage du prince Roland Bonaparte, lieutenant au 36^e d'infanterie, petit-fils de Lucien Bonaparte, avec M^{lle} Blanc. Ce mariage unit dans un même lien de famille le nom des Bonaparte au nom des Radzivil, la première fille de M. Blanc, fondateur du Casino de Monaco, ayant épousé le prince Constantin Radzivil.

On remarquait dans l'assistance MM. Rouher, La Roncière Le Nourry, Paul de Cassagnac, Amigues; M^{me} la princesse Mathilde, de Rattazzi, de Galliffet.

M. l'abbé Gaillet, premier vicaire à Saint-Augustin, a donné la bénédiction nuptiale et a prononcé une allocution. M. l'abbé Milaud, vicaire de la paroisse, officiait.

MM. Faure, Talazac et M^{lle} Bloch se sont fait entendre pendant la cérémonie, qui a été très-brillante.

UNE LETTRE DE M^e PERRAUD.

Sous ce titre: *la Force et le Droit*, M^e Perraud, évêque d'Autun, publie une lettre éloquentement adressée par lui aux PP. Oblats, récemment expulsés de leur maison d'Autun. Nous regrettons que l'étendue de cette lettre et le défaut d'espace ne nous permettent pas de reproduire en entier cet écrit, où éclate toute l'indignation d'un cœur d'évêque et de Français. En voici le début:

« Autun, le 5 novembre 1880.

« Mes révérends et bien chers Pères,

« L'attentat sacrilège est consommé. La maison que vous habitez depuis bientôt vingt ans, à l'ombre du clocher de Saint-Lazare, a été attaquée et prise. J'ai entendu, pendant des heures, le bruit sinistre des coups de hache retentissant sur vos portes pour les défoncer. J'ai vu pénétrer chez vous, par le seul droit de la force, les agents d'un gouvernement qui, après avoir fait écrire avec ostentation sur tous nos monuments publics, ces trois mots: « Liberté, Égalité, Fraternité, » leur inflige et s'inflige, à la face de l'Europe et du monde, le plus scandaleux démenti.

« J'ai partagé avec vous les anxiétés de ces jours durant lesquels vous avez dû prendre, pour vous garantir d'un coup de surprise de la part des dépositaires officiels de l'autorité, plus de précautions que n'en prenaient, il y a un siècle, les habitants

d'Autun, lorsque les bandes conduites par deux célèbres malfaiteurs parcouraient nos forêts et semaient la terreur dans tous nos environs.

« Au milieu de vous et des nombreux amis accourus pour partager vos épreuves, j'ai eu la consolation de faire cette vigile suprême, si tristement solennelle, dont la prière a consacré la première et la dernière heure. J'ai mêlé mes larmes aux vôtres, et il n'est pas une seule de vos douleurs qui n'ait été mienne, en ce jour désormais marqué pour nous tous d'un ineffaçable souvenir.

« Maintenant, le silence s'est fait de nouveau dans cette rue solitaire que remplissaient hier de si étranges clameurs. La hache et le marteau se reposent. L'armée, convoquée à cette expédition d'un nouveau genre et stupéfaite de se voir réquisitionner pour une si humiliante besogne, a rejoint ses quartiers. Vos jeunes gens, ces vaillants et dévoués apprentis de l'apostolat, sont déjà partis. Demain ils seront à Londres, après-demain à Dublin, et, sur une terre plus hospitalière que la nôtre, ils achèveront de se préparer, dans le recueillement de la prière et de l'étude, à porter bientôt l'Évangile de justice et de paix soit aux contrées glacées de l'Amérique du Nord, soit aux régions brûlantes de la terre de Natal et de l'île de Ceylan.....

« Fatales conséquences de la guerre impie déchaînée sur notre malheureux pays, en dépit de tous les conseils, de tous les avertissements, de toutes les protestations!

« Pauvre et chère France! A peine sortie des cruelles épreuves d'il y a neuf et dix ans, par quelles nouvelles tempêtes n'avons-nous pas la douleur de la voir assaillie et battue: *Paupercula, tempestate convulsa!*

« Hier, qui n'eût frémé au plus intime de son cœur, au moment où ceux des vôtres qui sont en Alsace-Lorraine ont été spécialement expulsés comme étrangers, et où nous avons entendu la foule s'écrier dans un élan de patriotique douleur: « Vive l'Alsace! Vivent les Oblats! » Auteurs et exécuteurs des décrets, vous avez donné la consécration officielle aux lugubres événements de 1870 et au démembrement du territoire national! Vous avez bien mérité de la patrie... allemande! Mais quels sentiments vous provoquez de la part des cœurs vraiment français!

« Au quatrième siècle, Lactance a écrit un livre célèbre intitulé: *De la mort des persécuteurs.*

« Pour moi, j'en voudrais faire un dont le titre serait moins tragique. Je l'intitulerais simplement: *De l'ineptie des persécuteurs!* Qu'il serait aisé à cette heure de composer un gros volume sur ce triste sujet. J'écarte cette tentation, en me bornant à ce qui vous concerne, mes bons et chers Pères; je n'aurai pas de peine à démontrer, en faisant appel au plus simple bon sens, combien, à tous égards, votre expulsion est une ineptie de premier ordre en même temps qu'elle constitue une criante iniquité..... »

M^e Perraud montre ensuite tout le dommage causé à la ville d'Autun par cette expulsion.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 novembre.
La Bourse se montre beaucoup plus rassurée. Les retraits d'or ont diminué à la Banque de France. Le taux de l'escompte n'a donc pas été augmenté.

D'autre part, les marchés allemands sont plus fermes, et à Londres, sous l'influence d'une détente sérieuse dans la situation du marché monétaire, les Consolidés anglais se sont établis de nouveau au pair.

Nos rentes sont donc mieux tenues. On est à 119.07 1/2 sur notre 5 0/0; l'Italien fait 87, cours rond, et le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche 74.50.

La reprise s'étend à toutes nos grandes valeurs. On remarque une animation du meilleur aloi dans les transactions du comptant. Parmi les titres les plus demandés, notons la Banque d'Escompte, la Banque Hypothécaire, la Société générale française de Crédit. Cette dernière valeur est bien loin de son prix normal, puisqu'elle se capitalise encore à plus de 10 pour cent.

On achète par quantités assez importantes des obligations 3 0/0 et 4 0/0 de la Banque Hypothécaire et des Bons privilégiés de l'Assurance financière. Les capitaux disponibles font preuve de prévoyance en profitant des cours actuels.

La Banque de Dépôts et d'Amortissement est recherchée comme un titre de grand avenir. Elle se négocie à 551.25 et 552.50. Dès que le travail de classement sera achevé, les cours s'élèveront rapidement. On témoigne de la faveur à la Société financière et à la Banque française et italienne, qui paraissent susceptibles de prochaines plus-values.

La lourdeur est toujours la même sur le Crédit

lyonnais à 960. Cette situation tient à des causes dont l'influence doit agir pendant longtemps. La Banque de Paris fait 1.135, et le Crédit foncier 1.330.

L'action du Suez se traite à 1.305 et 1.302.50. On est revenu à 1.475 sur l'action du Lyon. La spéculation qui s'est établie sur cette valeur a évidemment exagéré son rôle.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉGLISE SAINT-PIERRE.

M. Halbert fera exécuter dimanche prochain, à l'occasion de l'Adoration perpétuelle, une Messe de Collet; et, à 5 heures du soir, au Salut, un *Ave Maria*, de Beethoven, et un *Tantum ergo*, de Bouleau-Neldy.

Nous recevons, trop tard pour le publier aujourd'hui, le compte rendu du magnifique pèlerinage de Saumur au tombeau de Saint-Martin à Tours. Nous le donnerons demain.

Cour d'Assises de Maine-et-Loire.

Audience du 17 novembre.

1^{re} AFFAIRE RICHARD. — Charles Richard, âgé de 54 ans, né à Longué, cantonnier chef au même lieu, comparait devant le jury pour coups et blessures volontaires, ayant occasionné la mort sans intention de la donner.

On se rappelle qu'après une discussion politique qui s'était engagée, le 14 septembre dernier, vers 5 heures du soir, dans une auberge tenue par le sieur Fauillon, commune de Longué, entre le sieur Louis Jous-selin, cultivateur aux Roques, et Henri Richard, celui-ci avait fini par s'armer d'une perche et en avait asséné, sur la tête de Jous-selin, un coup d'une telle violence, que ce dernier, tombé sans connaissance, mourrait le lendemain matin, vers 40 heures.

L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires, mais sa réputation est médiocre; il passe pour brutal et vaniteux.

Déclaré coupable avec admission de circonstances atténuantes, Richard est condamné à trois ans de prison.

Défenseur: M^e Morin.

2^e AFFAIRE DRON. — Maurice Dron, cultivateur, âgé de 57 ans, né à Saint-Martin-de-la-Place et y demeurant, est accusé d'avoir, le 27 mai dernier, volontairement mis le feu à une maison dont il était le propriétaire, et causé ainsi préjudice à la *Compagnie de l'Ouest*, à laquelle il avait assuré sa maison pour une somme de 24,500 fr., supérieure à la valeur réelle de sa propriété.

Dron nie énergiquement être l'auteur de cet incendie; il n'aurait pas, dit-il, travaillé pendant vingt ans pour faire bâtir une maison et la brûler ensuite.

Le jury ayant rapporté un verdict négatif, la Cour a prononcé l'acquiescement.

Défenseur: M^e Affichard.

PRIX DE LA VIANDE DE BOUCHERIE

A SAUMUR

A la date du samedi 20 novembre 1880.

VEAU: 1^{re} catégorie, le kilog., 2 fr.; — 2^e catégorie, 1 fr. 80; — 3^e catégorie, 1 fr. 60; — 4^e catégorie, 1 fr. 40.

BOEUF et MOUTON, sans changement.

M. Bidoux, attaché au ministère de l'intérieur et des cultes, est nommé sous-préfet de Chinon, en remplacement de M. Martinet, nommé secrétaire général d'Indre-et-Loire.

M. Alapetite, sous-préfet de Muret, est nommé sous-préfet de Loudun.

M. Bresson, licencié en droit, est nommé sous-préfet de Châtellerauld, en remplacement de M. Laly, nommé secrétaire général de la Loire-Inférieure.

M. Mayer, sous-préfet de Vendôme, est nommé sous-préfet de La Flèche, en remplacement de M. Joliet, nommé sous-préfet d'Autun.

ANGERS.

Lundi soir, un voyageur descendait à l'hôtel de la Croix-Dorée, rue Boisnet. Après avoir copieusement dîné, il demanda son compte. Une discussion s'éleva sur le prix; le patron de l'hôtel, irrité des impertinences que lui lançait le voyageur, voulut le mettre à la porte; mais celui-ci, tirant un revolver de sa poche, le déchargea à bout portant sur l'hôtelier. M. Chevalier para le coup et ne fut que légèrement atteint à la

main droite. Ce malfaiteur fut aussitôt emmené en prison. (J. de Maine-et-Loire.)

CHOLET.

Nous apprenons que M. Benjamin Gourdon est assigné à comparaître devant le tribunal correctionnel de Cholet, le samedi 20 novembre, pour la résistance qu'il a opposée à son expulsion du jardin de Bellefontaine.

Il sera défendu par M^e Gain, du barreau d'Angers. (Étoile.)

L'Abbaye de Bellefontaine.

L'OCCUPATION MILITAIRE.

Les pantalons rouges ont pris la place des moines blancs et des moines gris. Ceux-ci vont aux choux, et quelques-uns même les coupent par le pied au lieu de les effeuiller; ceux-là font la corvée à l'étable, pansent les bœufs, soignent les vaches, donnent la soupe aux porcs, tandis que les autres font sentinelle au dehors pour empêcher les pillards du voisinage d'aller s'approvisionner gratis dans les bois ou dans les champs dont le préfet Assiot a chassé les seuls et légitimes propriétaires.

Rien de plus triste, assurément, rien de plus lamentable que cette transformation subite de Bellefontaine en campement militaire, — mais aussi, dans certains détails, quoi de plus grotesque?

L'autre jour, un R. Père Trappiste se présente à la porte du Monastère dont il avait été chassé la veille et demande à parler au chef des soldats qui gardent sa propriété. — Il est mal reçu, tout d'abord. — Il insiste. Il veut parler au capitaine. Il a, dit-il, quelques renseignements utiles à communiquer.

Le brave capitaine arrive, un bon gros père tout rond et qui ne paraît point engendrer la mélancolie, — qui semble même heureux d'avoir un si beau domaine à gérer provisoirement, et qui ne demande qu'à s'instruire pour bien faire les choses.

— Capitaine, lui dit le Trappiste, avez-vous pensé à donner du lait aux petits cochons qui sont arrivés le soir de notre départ? (Une truie avait mis bas, ce jour-là même, douze petits marcassins.)

— Du lait? du lait? Est-ce que ces animaux-là ont besoin de boire du lait?

— Mais oui, capitaine, et si vous ne leur en donnez pas, vous ne les élèverez pas.

— Merci, mon Père, je donnerai l'ordre de leur en donner.

— Capitaine, savez-vous qu'il ne faut pas couper les choux par le pied, mais seulement les effeuiller. Ces choux-là doivent fournir des feuilles à nos bêtes à cornes jusqu'au mois de mars au moins. Il ne faut pas les empêcher de pousser.

— Ah! très-bien, très-bien! On y veillera.

— Capitaine, avez-vous un vétérinaire avec vous pour soigner les bêtes malades?

— Non, pas de vétérinaire.

— Alors, comment ferez-vous?

— Je n'en sais rien, ma foi.

— Notre vétérinaire était M. C., à Beau-preau.

— Sergent, inscrivez; prenez le nom de ce vétérinaire.

— Capitaine, je dois vous prévenir que quelques-unes de nos vaches ne tarderont pas à véler.

— Diable! diable! Comment donc faire?

— Eh bien! capitaine, il faudra les laisser faire...

Voilà, entre autres scènes du même genre, ce qui se passe aujourd'hui à la Trappe de Bellefontaine depuis l'expédition mémorable du 6 novembre 1880.

On nous dit toutefois que, dès jeudi de la semaine dernière, cent soldats ont été rappelés à Cholet. — On ne sait pas s'ils ont été remplacés.

LE PÈRE ROBERT.

Sous l'habit de Trappiste, il y a près de Bellefontaine un proche parent de M. le premier ministre Jules Ferry. Il a quitté son nom de Ferry, pour prendre, en religion, le nom de Père Robert. Il a été soldat et même officier dans la guerre de 1870-71.

LA FAUSSE ALERTE DE SAMEDI SOIR.

Les exécuteurs et agents du préfet Assiot avaient oublié, le samedi 6 novembre, d'expulser du monastère trois Frères Trappistes qui se trouvaient enfermés dans la Porcherie avec deux laïques venus pour les assister à l'heure de l'expulsion.

Le soir, ces cinq prisonniers ne voyant point venir les crocheteurs ni personne, entrèrent par la porte pour sortir. — Ils sont aperçus par une sentinelle et l'ordre est donné de ne laisser sortir personne. — Ils rentrent et referment la porte. — Ils entendent alors un chef donner l'ordre aux soldats de veiller toute la nuit avec soin sur cette porte: — « Vous avez des cartouches, est-il entendu. Que personne n'entre par là ou ne sorte de là ! » Et toute la nuit, les cinq prisonniers ont entendu les pas des sentinelles, et de dix minutes en dix minutes les cris de: « Garde à vous ! »

A ce récit, qui nous était fait par le confident de l'un des prisonniers, nous avons cru d'abord à une mystification, faite aux dépens de ces pauvres prisonniers; mais l'un de ces prisonniers affirme qu'il a entendu les soldats parler de « souterrains » et que les précautions prises ont été telles toute la nuit qu'elles portent à croire que la troupe était réellement sur le qui-vive, dans la crainte d'un envahissement nocturne du Monastère...

Les cinq prisonniers en ont été quittes pour un jeûne prolongé. Ils sont sortis sains et saufs, le dimanche matin, vers dix heures.

LE COMMISSAIRE RICHARD.

Dans le cours de ses opérations, le commissaire Richard — « qui n'a, dit-il, aucune responsabilité, » — a trouvé le moyen, lui ou quelqu'un des siens, d'égayer les Trappistes et les Soldats, aussi gaioisement qu'il avait, naguère, égayé les Dominicains d'Angers et leurs amis.

La scène eut lieu à quelques pas du presbytère à coudre. Un peloton de soldats occupait ce poste. Le commissaire s'avance vers un « petit local » sur les portes duquel il se prépare à mettre les scellés. Deux Trappistes, qui avaient consenti à le suivre dans le cours de ses opérations nauséabondes à travers le monastère, se tiennent les côtes pour ne pas éclater de rire. — Mais l'éclat de rire part quand même... Ce sont les soldats du 135^e qui n'ont pu le comprimer! — Le commissaire mettait les scellés sur la fosse commune... sur les latrines. — Grâce à cet éclat de rire militaire, les vespasiennes de Bellefontaine ne sont pas sous les scellés.

EXPULSION D'UN ÉTRANGER.

Un arrêté d'expulsion a été pris contre le R. P. Carpue, l'un des dix propriétaires de Bellefontaine, — qui est de nationalité anglaise.

Nous devons dire que l'arrêté n'a pas fixé de délai pour le passage du P. Carpue à l'étranger.

Mais le P. Carpue est dès aujourd'hui en Angleterre et libre dans la libre Angleterre.

LE FRÈRE FRANÇOIS.

Le Frère François est un Trappiste qui nous pardonnera difficilement, peut-être, d'avoir parlé de lui, puisqu'il a fait vœu de ne pas parler des autres et de ne parler à personne.

Il est entré à la Trappe de Bellefontaine en 1823. Il n'en est sorti que le 6 novembre 1880, grâce à la violence exercée sur sa personne par ordre du préfet Assiot. — Il a 85 ans et il casse encore des bûches, le bonhomme!

Savez-vous ce qu'il a dit, ce vieux Trappiste, lorsqu'il a été expulsé de son cloître par la Police, la Gendarmerie et la Force Armée?

Eh bien! voilà qui prouvera aux esprits les moins prévenus que les événements politiques du jour ne hantaient guère la cervelle des Trappistes, en général, et du Frère François en particulier. — Il sait si peu, le brave homme, ce qui s'est passé autour de lui, depuis son entrée à la Trappe, qu'il a dit ceci, lorsque les agents du pouvoir ont provisoirement rompu son vœu de silence:

« EST-CE QUE C'EST LOUIS-PHILIPPE QUI NOUS RENVIE ? »

A notre avis, le vénérable Frère François a trouvé le mot de la fin. Car, c'est au nom de la politique et de la politique seule que les amis de M. Gambetta ont chassé de la Trappe de Bellefontaine ce dangereux politicien de 85 ans, qui s'appelle le Frère François, et le premier mot de cet affreux conspirateur a été pour demander si nous n'étions pas encorés sous le gouvernement de Louis-Philippe...

Quel foyer de guerre civile, hein! que cette Trappe de Bellefontaine!

(J. de Maine-et-Loire.) H. FAUGERON.

Incendie des Docks Etienne

A NANTES.

Un incendie a éclaté l'avant-dernière nuit, vers minuit trois quarts, dans les docks de la raffinerie Etienne, Prairie-au-Duc, qui ne sont habités, la nuit, que par les époux Pélard, concierges. Tous les docks, leurs dépendances, mobilier, matériel, marchandises et une partie de la comptabilité sont complètement détruits. Ils étaient remplis de marchandises, notamment de 75 à 80,000 pains de sucre, 4 à 5,000 sacs de sucre pilé, 4,000 à 4,400 barils de sucre scié.

Le feu a d'abord été aperçu dans le cabinet de pesage, situé au premier étage, près du porche, à côté de la rue des Chantiers. Dans ce local se trouvaient d'énormes ballots de ce papier d'emballage si épais et qui brûle si difficilement, et, au même instant, le feu se propageait dans les magasins situés dans la partie ouest des docks.

La flamme, alimentée par les grandes quantités de sucre que renfermaient les magasins, a promptement envahi l'ensemble des docks, et, sous l'influence d'un vent violent, les flammèches volaient de toutes parts, il en est venu tomber jusque sur la place Viarmes.

Un navire, chargé de 20,000 pains de sucre, et prêt à partir, était amarré à l'estacade des docks; son chargement serait inévitablement devenu la proie des flammes si l'équipage n'avait été assez heureux pour prendre le large. A peine ce navire avait-il traversé le fleuve et s'était-il arrêté à la cale qui est en face des docks, que l'estacade elle-même s'enflammait et que les énormes poutres goudronnées qui la composaient, disloquées par la chaleur, étaient entraînés toutes fumantes par le courant et s'en allaient à la dérive, menaçant les navires ancrés dans le port.

Involontairement, la pensée se reportait à l'épouvantable incendie qui détruisait, il y a quelques mois, les docks de Bordeaux.

Le livre-journal et d'autres livres importants ont été sauvés, grâce à M. Raoul Say, qui, dans cette douloureuse circonstance, a fait preuve d'un courage et d'un sang-froid au-dessus de tout éloge.

On a aussi pu sauver 44,000 fr. en espèces, qui se trouvaient dans la caisse.

Au premier signal, malgré une pluie torrentielle, les élèves du Séminaire se sont empressés d'accourir sur le théâtre de l'incendie. On les a vus se multiplier pour faire la chaîne ou manœuvre des pompes. Ce n'est pas sans émotion que nous avons remarqué, au milieu de ces courageux séminaristes, un des proscrits du 3 novembre, une des victimes des crocheteurs, le R. P. Norbert. A l'endroit même où, grâce à la généreuse hospitalité de M. Etienne, ses chers confrères se sont embarqués pour aller demander à la terre d'Irlande une liberté que la France leur refuse, le bon Père a travaillé de longues heures avec les séminaristes, les pieds dans l'eau, et recevant sans sourciller la pluie qui tombait à torrents.

M. le général Benoit, le maire, le préfet, qui est venu quand tout était fini, les commissaires Troquier et Vallée ont pu juger, par leurs propres yeux, si les Capucins, ces sybarites, épargnent leurs efforts quand il s'agit de venir en aide à leurs semblables.

D'après la note de la police, une enquête serait ouverte pour découvrir les causes de ce sinistre. Nous nous préoccupons peu de ses résultats, dit l'Espérance du Peuple, à qui nous empruntons ces détails; mais, dans la foule qui était accourue pour combattre l'incendie, tous les honnêtes gens l'attribuaient à la malveillance. Les héros du 3 novembre ont vu avec grand déplaisir M. Etienne donner asile à des religieux chassés de leur domicile, et tout naturellement on les croit capables d'avoir recours à l'incendie pour punir notre honorable compatriote.

Ce qui ferait croire que cette opinion ne manque pas de fondement, c'est que l'avant-dernière nuit, en face des magasins dévorés par les flammes, un de ces aimables gredins, soldés pour hurler contre les Capucins et assommer les gens paisibles, tenait à l'endroit de M. Etienne un propos véritablement infâme: « Il ne l'a pas volé, et pourquoi a-t-il transporté les Capucins ? »

Ces misérables sont capables de tout, Aussi ne cesserons-nous de crier aux honnêtes gens: « Prenez vos mesures pour vous protéger vous et vos propriétés... »

A quatre heures et demie, on était maître du feu.

Les pertes sont évaluées pour les bâtiments et objets mobiliers, appartenant à M.

Etienne, à 450,000 francs; ils sont assurés par les compagnies le Nord et la Nationale; pour les marchandises appartenant à la Société des anciennes raffineries Emile Etienne et Cézard, à deux millions; elles sont assurées à 35 ou 40 compagnies.

On mande de Nantes, 17 novembre:

« On a de grandes inquiétudes sur le sort du navire mixte Louis, appartenant à M. Baele, armateur de Nantes et parti de Newport le 27 octobre. Il est à craindre que ce bâtiment ait péri corps et biens, car le cadavre d'un des hommes de l'équipage a été retrouvé sur les côtes de l'Angleterre, attaché à une bouée. »

Faits divers.

La police belge vient d'arrêter à Bruxelles deux individus porteurs de valeurs dérobées chez le général Schramm. On se rappelle que le montant en est de près de 800,000 francs.

La nouvelle de cette arrestation a été transmise immédiatement de Bruxelles à la préfecture de Paris.

M. Macé, chef de la sûreté, a répondu pour indiquer qu'il ne connaissait pas les deux noms qu'on lui signalait.

Il pense qu'on se trouve en présence de personnalités ayant décliné de faux noms et de fausses qualités.

L'arrestation a eu lieu à la fin de la semaine dernière.

On cherche en ce moment à rétablir l'identité des deux individus; des agents ont été envoyés dans ce but à la Courneuve.

En cour d'assises:

— Pourquoi avez-vous tué votre mari?
— Mon bon monsieur, c'est pour exempter mon fils du service militaire. Je l'aimais pourtant, mon pauvre chat; mais, que voulez-vous, on est mère avant tout.

CANAL DE PANAMA. — Après le percement de l'isthme de Suez, celui de l'isthme de Panama; c'est dans l'ordre et c'est dans la logique même du vaste mouvement international qui rapproche les peuples et les continents. M. de Lesseps s'est attelé à cette tâche avec la passion qui est le don de cette nature merveilleuse. Par un voyage dans l'isthme, accompagné de ses enfants, il a démontré la salubrité du climat; par son intervention personnelle auprès des grandes puissances, il a obtenu la neutralité du canal; par son langage persuasif, il a acquis à son œuvre les sympathies et le concours financier des Américains; car s'il a obtenu que le siège du comité fût installé à New-York et présidé par un des membres du gouvernement, il a convaincu les banquiers de l'autre côté de l'Océan que l'affaire était excellente, et les capitaux de l'Amérique seront associés dans la nouvelle entreprise aux capitaux français et à ceux notamment des grands établissements de crédit de Paris.

De grands entrepreneurs, qui ont fait leurs preuves avec le canal de Suez, offrent d'exécuter celui de Panama en 7 ou 8 ans, délai maximum, et moyennant une somme inférieure à 600 millions.

Mais que le prix d'établissement atteigne 600 ou 700 millions, le trafic assuré d'avance, par une voie qui abrège des deux tiers la distance entre Liverpool, le Havre et San-Francisco, sera tel qu'il rémunérera d'une façon splendide les capitaux engagés.

L'entreprise n'est pas douteuse au point de vue politique financier; au point de vue commercial, elle est sans limites.

Pour estimer l'avenir du Canal de Panama et les bénéfices de ses actionnaires, il suffira d'ailleurs de prendre pour point de comparaison le fonctionnement actuel du Canal de Suez, son trafic, ses bénéfices et la plus-value énorme qu'ont acquise les actions. Jamais entreprise plus grande et plus noble, à la fois française et internationale, n'a convié les capitaux des Deux-Mondes. Le succès est certain.

La concurrence ne s'exerce que sur les bons produits. Les Capsules de Goudron de Guyot, si efficaces dans les cas de rhumes, catarrhes, bronchites, phthisie, ont été le but de nombreuses imitations. Afin d'éviter toute confusion entre les véritables capsules de Goudron de Guyot et les produits similaires, exiger la signature Guyot imprimée en trois couleurs, sur l'étiquette du flacon.

Théâtre de Saumur.

Direction E. BOULANGER.

LUNDI 22 novembre 1880.

LATUDE

Ou trente-cinq ans de captivité
Drame en 6 actes.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER

DES

ASTURIES, GALICE ET LÉON

(ESPAGNE)

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 181,242 Obligations de 1^{re} Hypothèque

Émises conformément à l'Ordre Royal du 6 août 1880.

Intérêt annuel: 15 fr., nets d'impôts
Payable par semestre, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année, à raison de 7 francs 50 nets, à Paris, Lyon, Madrid, Barcelone, Londres, Bruxelles.

REMBOURSEMENT A 500 FRANCS EN 83 ANS
PAR TIRAGES SEMESTRIELS.

Le premier remboursement aura lieu le 1^{er} avril 1881.

Prix d'émission: 285 francs

Payables:

En souscrivant.....	50 fr.
A la répartition.....	35
Du 1 ^{er} au 10 janvier 1881.....	100
Du 1 ^{er} au 10 avril 1881.....	100
Total.....	285 fr.

Le coupon de 7 fr. 50 échéant le 1^{er} avril 1881 sera reçu en déduction du versement à faire à la même date. Les souscripteurs auront à toute époque, à partir de la répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements ultérieurs sous bonification d'intérêts au taux de 4 0/0 l'an.

En tenant compte de la bonification d'escompte l'obligation libérée à la répartition ressort à 283 francs 09 centimes, jouissance du 1^{er} octobre 1880.

L'intérêt de 15 fr. par obligation libérée à la répartition représente un revenu net de 5.35 0/0, non compris la prime de remboursement.

La souscription sera ouverte le 20 novembre 1880

DE 10 HEURES A 4 HEURES

A PARIS: AUX BUREAUX ET CAISSES:

De la Société de Dépôts et Comptes courants, 2, place de l'Opéra;

— Société générale de Crédit industriel et commercial, 72, rue de la Victoire;

— Société de l'Union générale, 9, rue d'Antin;

— Banque d'Escompte de Paris, place Ventadour;

— Société financière de Paris, 19, rue Louis-le-Grand;

— Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France, 56, rue de Provence, et dans ses bureaux de quartier;

— Compagnie des Chemins de fer du Nord et de l'Espagne, 25, boulevard Haussmann.

A L'ÉTRANGER ET DANS LES DÉPARTEMENTS:

Dans les succursales et chez les correspondants des Banques sus-nommées.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la cote de la Bourse de Paris.

On peut souscrire dès à présent par correspondance. Les lettres devront être accompagnées du premier versement. Si les demandes dépassent le nombre des obligations disponibles, les souscriptions subiront une réduction proportionnelle.

JOURNAL DU MAGNÉTISME

Fondé par le baron DU POTET (22^e année). —

Directeur: H. DURVILLE. — Abonn.: 6 fr. par an; le N^o, 25 cent. — Traitement des Maladies par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M^{me} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau de journal, 66, rue des Lombards, Paris.

DOCTEUR PLINE *

Décidément les cures du docteur Pline font sensation; voici un autre cas de guérison:

* Monsieur le Rédacteur,

Je souffrais depuis 10 ans d'une maladie des voies urinaires; j'avais 50 mixtions le jour et 40 la nuit; j'étais paralysé et marchais très-difficilement avec deux béquilles. Deux mois après avoir suivi la méthode du docteur Pline, ex-interne des Hôpitaux, 20, rue des Martyrs, à Paris, j'étais radicalement guéri.

* Veuve GILBERT, 20, rue de Lappe, Paris.

**PURIFIEZ LE SANG
ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES**

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 34 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescère est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse

très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescère. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »
N° 78,421. — Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris : « Depuis ma propre guérison par la Revalescère d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescère. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de complète et prompt assimilation au corps humain : bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépurative prompt et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » — DEDÉ, professeur de chimie.
N° 68,380. — M. Perrin de la Hitole, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalescère.
Cure N° 63,476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de *Gastralgie*, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
Cure N° 47,422. — Epuisement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.
Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes. Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race

bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4 kil., 23 fr. ; 8 kil., 43 fr. ; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à SAUMUR, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BISSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

Récompense à l'Exposition Universelle de 1878

Pour DÉTACHER
TOUTES LES ÉTOFFES

Demandez
L'ESPRIT MINÉRAL ZUCOANT

le seul ne laissant aucune odeur.

Paul MILLOT, Pr^o FLAGON
150 Paris, 62, Boulevard Magenta, Paris 150

Se vend chez tous les Pharmaciens, Droguistes, Parfumeurs, etc.

Dépôt, chez M. ERNOUL, pharmacien.

Plus d'**ASTHME**
SUFFOCATION et TOUX

Indication gratis franco.
Ecrire à M. le C^o CLERY à Marseille.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT
Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin.	8 15 —	10 h. 30 matin.	7 40 soir.	11 h. 55 matin.	
11 25 —	4 55 —	4 51 —			
1 17 soir.	7 50 —	11 48 —		9 10 soir.	

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTREUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	8 35 —	9 h. 13 matin.	5 17 soir.	9 h. 53 matin.	6 30 soir.
12 15 soir.	6 45 —	3 50 —	10 47 —	4 28 —	11 20 —

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 18 NOVEMBRE 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 35	15	»	Crédit Foncier colonial	440	»	»	C. gén. Transatlantique	597 50	2 50	»
3 % amortissable	87 15	35	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1325	»	5	Canal de Suez	1305	»	5
4 1/2 %	114	»	50	Obligations foncières 1877	360	2	»	Société autrichienne	610	5	»
5 %	119	»	40	Obligations communales 1879	466	»	4				
Obligations du Trésor	518 75	1 25	»	Obligat. foncières 1879 3 %	465	»	50	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor nouvelles	520	1	»	Soc. de Crédit ind. et comun.	750	»	»	Est	394	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	537	1	»	Crédit mobilier	642 50	»	»	Midi	390 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	503 50	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	795	5	»	Nord	397	»	»
— 1865, 4 %	519	»	1	Est	750	1 25	»	Orléans	392 50	»	»
— 1869, 3 %	399	1	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1475	10	»	Ouest	391 75	»	»
— 1871, 3 %	395 50	25	»	Nord	1076 25	1 25	»	Paris-Lyon-Méditerranée	392	»	»
— 1875, 4 %	512	1	»	Orléans	1070	10	»	Paris (Grande-Ceinture)	386	»	»
— 1876, 4 %	512	»	»	Ouest	1236 25	3 75	»	Paris-Bourbonnais	394	»	»
Banque de France	3650	10	»	Compagnie parisienne du Gaz	875	1 25	»	Canal de Suez	574	»	»
Comptoir d'escompte	980	5	»		1347 50	2 50	»				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin.	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers).
8 — 56 —	omnibus-mixte.
1 — 25 —	soir,
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin.	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	omnibus.
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ,
UNE PROPRIÉTÉ
Située à la Guibarderie, commune de Saint-Lambert-des-Levés,
Exploitée par le sieur Breton et comprenant bâtiments et 1 hectare 20 ares environ de jardin et terre.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (674)

Etude de M^e PAUL TAURBAU, notaire à Doué.

A CÉDER
A L'AMIABLE,
LA CLIENTÈLE ET L'OUTILLAGE
D'UN ATTELIER
de
MARÉCHAL-FORGERON
Situé à Doué, rue de Cholet.
S'adresser, pour traiter, à M. MASSON, géomètre à Doué, et audit notaire. (707)

A CÉDER DE SUITE
POUR CAUSE DE DÉCÈS,
TRÈS-BON MAGASIN DE ROUENNERIE
MERCERIE, ÉPICERIE
Situé à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire), place de l'Eglise.
Grandes facilités de paiement.
S'adresser à M. Vincent JOULAIN, à Chouzé-sur-Loire. (694)

A LOUER
PRÉSENTEMENT,
MAISON
Située à Saumur,
RUE DE LA TONNELLE,
Actuellement occupée par M. Courtet, négociant.
S'adresser à M. COURTET. (553)

A VENDRE
UN BON CHIEN COURANT
Âgé de trois ans.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
APRÈS DÉCÈS,
UNE CHARGE D'HUISSIER
S'adresser, pour traiter directement, à M^{me} veuve RICHARD, rue Sainte-Anne, à Thouars (Deux-Sèvres). (676)

OCCASION UNIQUE.
A VENDRE
UN PIANO DROIT
Caisse palissandre, presque neuf, à un prix exceptionnel.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
UNE JUMENT BAIE
S'adresser aux demoiselles PEPIN.

AVIS.
Actions de 500 francs au porteur, remboursables à 600 francs, rapportant 5 0/0, garanties par l'Etat français.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. RABILHAC, directeur de la succursale du Comptoir Financier et Industriel de Paris.
75, Rue d'Orléans, 75, à Saumur.

BONBONS PURGATIFS
Du Dr BRÉBANT.
Prix : 1 fr. et 0 fr. 50. Purgatif doux, facile à prendre. Convient à tous les âges et à tous les tempéraments.
Bonbons vermifuges du Dr BRÉBANT.
Dépôt à Saumur, ph^o CLOSIER, 20, rue du Marché-Noir. (606)

MÉDAILLE EXPOSITION PARIS
Sirop Codéine Toiu Zed
Le SIROP du Dr ZED
est à base de Codéine et de Toiu. Il remplace la Pâte Zed et sert à sucrer les tisanes et laitage des enfants ou, pur, par cuillerées à café. — Contre les Irritations de la poitrine ou des poumons, Toux invétérées, Bronchites, Coqueluche, Catarrhes, Insomnies, etc.
Paris, 22 et 49, rue Brénot.
21 dans Pharmacies

Grande Tuilerie de Bourgogne
à **MONTCHANIN** (Saône-et-Loire), FONDÉE en 1860
Société Anonyme. — Capital : 4 millions de francs.
PRODUCTION ANNUELLE :
50 MILLIONS de Tuiles, Carreaux, Briques, Hourdis et Accessoires de Bâtimens.
Marque de Fabrique Déposée (seule authentique) :
BOURGOGNE MONTCHANIN
(Saône-et-Loire).
La Supériorité des Produits de Montchanin est consacrée partout, en France et à l'Étranger, par plus de 20 ans d'ÉPREUVE.
SE DÉFIER DES IMITATIONS.
Entrepôt : M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, 68, Saumur.

Thés **CHOCOLAT** Vanille
Qualité supérieure
GUÉRIN-BOUSTRON
PARIS
Santé : 1 fr. 60 ; 1 fr. 80 ; 2 fr. et 2 fr. 50 le 1/2 kil. — Vanille : 2 fr. ; 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kil.
THÉS NOIRS mélange extra, qualité supérieure : 1 fr. 50 ; 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.
A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie. (235)

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,
Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.
Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

Récompense Nationale de 16,600 fr. MÉDAILLE D'OR 1875

QUINA-LAROCHE
ÉLIXIR VINEUX
(Extrait des 3 Quinquinas)
Appétitif, Fortifiant, Fébrifuge.
recommandé contre
LES AFFECTIONS D'ESTOMAC,
ANÉMIE, MANQUE DE FORCES,
SUITES DE COUCHE, LANGUEUR,
FIÈVRES INVÉTÉRÉES, etc.
PARIS, 22 et 49, RUE BRÉNOT, 21, LES PHARMACIES.

INCONTINENCE D'URINE
DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux.
Traitement gratuit pour les pauvres.

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.
Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.
Saumur, imprimerie P. GODET.